

LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION



SOYEZ PRUDENTS !

Pensez à votre sécurité et à celle des autres

Circulation autorisée sur : les **bandes et pistes cyclables**, les **voies vertes** et les **chaussées limitées à 50km/h**

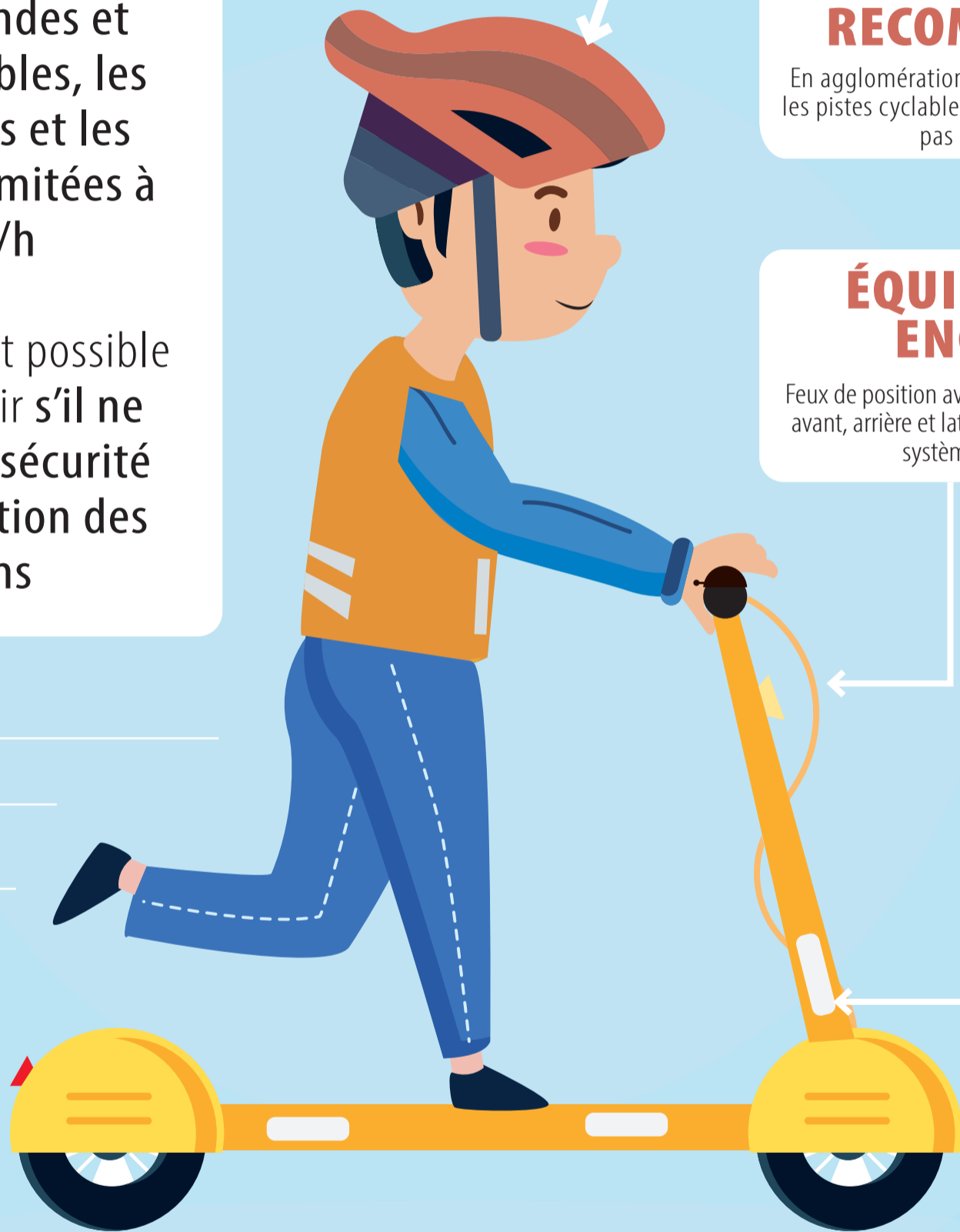
Stationnement possible sur un trottoir **s'il ne gêne pas la sécurité et la circulation des piétons**

PORT DU CASQUE FORTEMENT RECOMMANDÉ

En agglomération, sur les voies vertes ou les pistes cyclables, le port du casque n'est pas obligatoire

ÉQUIPEZ VOS ENGIN !

Feux de position avant et arrière, catadioptres avant, arrière et latéraux, avertisseur sonore, système de freinage



LIMITÉ À
25 KM/H



INTERDIT AUX
MOINS DE 12 ANS



VÊTEMENTS RÉFLÉCHISSANTS
HAUTEMENT RECOMMANDÉS



ENGIN À USAGE
EXCLUSIVEMENT PERSONNEL

Les EDPM (Engins de Déplacement Personnels Motorisés) doivent être bridés à 25km/h pour pouvoir emprunter la voie publique. Si ce n'est pas le cas, **les propriétaires de ces véhicules doivent les faire régler à 25km/h. Ils sont invités à se renseigner sur la possibilité de les faire régler auprès de leur revendeur ou constructeur.**